

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

N° VILLE_2024DL088

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL- Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Alexandre DIOT), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Michel COMOLI)

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement / Evolution

Il convient de modifier le cadre d'emploi d'un poste au sein du service communication, et ainsi répondre aux besoins de qualification et compétences du poste.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 novembre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 371-558) ;

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet (échelle indiciaire brute 389 - 707) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 022 compte 64131 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,